



Extrait du Registre des délibérations du 29 janvier 2026

Date de publication : 6 février 2026
Date de convocation : 12 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 118
Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 71 (618 voix)
Votes (nbre voix) : Pour : 618 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 29 janvier 2026, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à La Ronde (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Hervé GAILDRAT ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; *Ferrières : Jenny MORTAGNE* ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE ; Taugon : Joffrey FONTENAS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Etaient présents ou *représentés* :**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Anais : Hervé GAILDRAT ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; *Ferrières : Jenny MORTAGNE* ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE ; Taugon : Joffrey FONTENAS ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Amuré : Francette HERAULT ; Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAU et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; *Epannes : Isabelle GAUTIER* ; Frontenay Rohan-Rohan : Elisabeth DEGORCE ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; *Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE* ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Val du Mignon : Monique GRATALOUP* ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER ; *Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD* ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Champagné-les-Marais : Natacha MORIN* ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; *Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS* ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER* ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillezais : André LUSSEAU ; Mareuil-sur-Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Mouzeuil Saint Martin : Nicolas FILLON ; *Nalliers : Bruno FABRE* ; *Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY* ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; *Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ* ; Les Velluire sur Vendée : Alexis MAINARD ; Vix : Pascal BÉTEAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Philippe BARRÉ

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Esther MAHIET-LUCAS, Olivier POIRAUD, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Saint Ouen d'Aunis : Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Lydie LEVECO ; Saint Saturnin du Bois : Serge MOUEIX ; Chambre d'agriculture de Charente-Maritime : Luc SERVANT ; Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier TURPAUD ; France Nature Environnement Vendée : Yves LE QUELLEC

Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026 : Budget annexe développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2026 **Budget annexe développement économique**

Contexte

Le budget primitif 2026 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2026, le Budget annexe développement économique sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2025

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 29 novembre 2025, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 12 janvier 2026 pour une session de vote du budget le 29 janvier 2026 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget annexe développement économique 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 294 091 € dont 149 261 € en section de fonctionnement et 144 830 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2026 présenté en annexe de la présente délibération.

Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

> d'approuver le Budget annexe développement économique de l'exercice 2026, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 294 091 € dont 149 261 € en section de fonctionnement et 144 830 € en section d'investissement,

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

